



Festival Mimouna 2022

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne participant au festival est censée connaître le règlement et s'engager à le respecter. Tous-tes participant-es ne respectant pas les points ci-dessous peut se voir exclure par les organisateur-trices du festival, c'est-à-dire la Compagnie des Nouveaux Disparus. Ce règlement peut changer au gré des discussions et réflexions entre les associations participantes et la Compagnie des Nouveaux Disparus. Le Festival Mimouna est un projet partenarial. Nous considérons donc les associations partenaires comme des collaborateur-trices à part entière.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration !

La Compagnie des Nouveaux Disparus s'engage :

- ✓ À assurer la coordination générale de l'événement (organisation des réunions de coordination, intermédiaire entre les différents partenaires, création et réalisation des supports de communication et de promotion du festival...).
- ✓ À visiter les ateliers de créations pour s'assurer de leur bon déroulement.
- ✓ À prendre en charge financièrement l'engagement d'un-e intervenant-e professionnel-le décentralisé-e pour animer un nombre limité d'ateliers selon les demandes et dans la mesure des disponibilités.
- ✓ À mettre à disposition des groupes inscrits le matériel nécessaire à la présentation des spectacles (costumes, matériel son et lumière) dans la mesure où une demande spécifique a été introduite dans les délais convenus lors des réunions de coordination et inscrite dans les PV de réunions et que cela est techniquement ou matériellement possible.
- ✓ À fournir le matériel nécessaire pour la tenue d'un stand dans le souk associatif (tables et chaises, accès à l'électricité, tente) dans la mesure où une demande spécifique a été introduite dans les délais convenus lors des réunions de coordination et inscrite dans les PV de réunions et que cela est techniquement ou matériellement possible.
- ✓ À fournir le lieu de déroulement du festival (chapiteau de la compagnie).

- ✓ À mettre à disposition ce chapiteau pour les répétitions générales en fonction des réservations et des disponibilités.

L'association participante s'engage :

- ✓ À constituer un groupe de **10 participant-es maximum** pour participer au Festival Mimouna soit dans la catégorie enfants, soit dans la catégorie ados.
Catégorie enfants : entre 6 ans minimum et 12 ans
Catégorie ados : entre 12 et 20 ans maximum

Chaque association ne peut inscrire qu'un groupe par catégorie. Les associations qui le souhaitent peuvent inscrire 2 groupes, un groupe dans chaque catégorie. Une dérogation est accordée aux établissements scolaires.

- ✓ Le groupe participant s'engage à présenter, lors du festival, une création théâtrale originale de 20 minutes maximum sur le thème choisi : William Shakespeare
- ✓ À faire parvenir pour le **30 juin 2022 au plus tard** le formulaire d'inscription dûment complété, auprès de La Compagnie des Nouveaux Disparus, rue de Liedekerke, 9 à 1210 Bruxelles ou à mimouna@lesnouveauxdisparus.com.
- ✓ À désigner une personne de référence pour suivre le projet dans son ensemble.

Cette personne prendra en charge l'organisation pratique des ateliers, c'est-à-dire :

- La mise en place de minimum un atelier hebdomadaire de création théâtrale de 02h00
- La mise à disposition des locaux pour la mise en place des ateliers (et dans la mesure du possible pour l'organisation d'une réunion de coordination)
- L'organisation des répétitions générales obligatoires et l'accompagnement des participant-es aux répétitions
- Les demandes d'autorisations aux parents
- La participation aux réunions de coordination bimensuelle
- ✓ Si une collaboration avec un-e intervenant-e extérieur-e est possible, la personne de référence sera également chargée de maintenir le bon déroulement et l'attention lors des ateliers pour permettre à l'intervenant-e de se soucier uniquement de la création du spectacle.
- ✓ Dans la mesure du possible, à mettre en place des ateliers lors de les semaines de Toussaint à hauteur de 5 jours (entre le lundi 24 octobre 2022 et le vendredi 04 novembre 2022) et à prévenir les parents des participant-es en temps et en heure.
- ✓ À organiser au moins une répétition générale sous le chapiteau avant le début du festival durant le mois de novembre (dates à convenir avec la Compagnie des Nouveaux Disparus).
- ✓ À lire le dossier pédagogique et les comptes-rendus de réunions et tous les documents envoyés par la Compagnie des Nouveaux Disparus au sujet Festival Mimouna.
- ✓ À souscrire à une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ À promouvoir le Festival Mimouna

Le comportement sur le site et pendant le Festival Mimouna

- ✓ Tous·tes les participant·es s'engagent à respecter le site, les personnes qui y vivent et qui y travaillent, ainsi que le matériel qui s'y trouve.
- ✓ Les organisateur·trices déclinent toute responsabilité en cas de vol.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer sous le chapiteau et les structures des Nouveaux Disparus.
- ✓ Il est strictement interdit de consommer du cannabis ou toute autre substance illicite, dedans, sur, autour, à côté du site.
- ✓ Les groupes qui répètent dans le chapiteau s'engagent à ne pas s'introduire dans les espaces privés de la Compagnie (caravanes, communs, tente d'extérieur...).
- ✓ Il est interdit de pénétrer sur le site sans l'autorisation et l'accompagnement d'un membre de la Compagnie. (Attention: chiens de garde lorsque le site est fermé). L'accès au chapiteau est strictement limité aux heures de répétition attribuées au groupe.
- ✓ Dans le chapiteau, il est interdit de pénétrer l'espace réservé de la régie, de toucher ou de déplacer des installations techniques.
- ✓ Les groupes répétant en soirée sont tenus de respecter le voisinage.
- ✓ Tous les groupes programmés s'engagent à assurer leur prestation à l'heure convenue.
- ✓ Tous les groupes s'engagent à ne pas proférer d'insultes, de gros mots et de grossièretés pendant leur spectacle sous peine d'être disqualifiés et de ne pouvoir prétendre aux prix décernés par le jury.
- ✓ Tous les groupes s'engagent à adopter une attitude fair-play et respectueuse durant tout le festival et la remise des prix. Le festival se veut convivial, les différents intervenant·es (animateur·trices, comédien·nes ou spectateur·trices) veilleront tout particulièrement au respect d'autrui.
- ✓ Tous les groupes programmés s'engagent à respecter et assister autant que possible aux représentations des autres groupes
- ✓ Les membres des groupes sont sous la responsabilité de leurs animateur·trices.

Les prix « Coup de cœur »

Un jury, composé de professionnel·les issu·es des secteurs associatif et artistique, assiste à l'ensemble des représentations. Les critères d'évaluation sont décidés par eux et elles, mais certains aspects sont automatiquement pris en compte. Il s'agit du lien avec la thématique imposée, la durée, le nombre de participant·es et l'absence d'insultes.

À l'issue du festival, tous les participant·es reçoivent un certificat de participation et les deux groupes qui se sont démarqués (selon les critères de jury) sont récompensés par des échanges pédagogiques (les prix « Coup de cœur »)

Les enfants participent à un échange socioculturel qui, à priori, dure un weekend pour les enfants et une semaine pour les ados.

- ✓ Les groupes sélectionnés par le jury à l'issue du festival s'engagent à se rendre disponibles pour participer à ces voyages pédagogiques.
- ✓ Seuls les jeunes qui étaient sur scène durant la 22^e édition du Festival Mimouna et qui ont remporté le prix « Coup de cœur » pourront participer au voyage pédagogique. Aucun autre jeune extérieur au projet ne sera admis.
- ✓ Pour les ados, UN·E SEUL·E ANIMATEUR·TRICE de l'association participante n'est autorisé·e à participer à ce voyage (sans exception).
- ✓ Pour les enfants, le groupe gagnant peut être accompagné par 2 animateur·trices de son association maximum. Cependant les frais d'un seul animateur·trice seront pris en charge par la Compagnie des Nouveaux Disparus.
- ✓ Le groupe voyage sous la responsabilité de la Compagnie des Nouveaux Disparus. Un membre de la Compagnie est présent durant le voyage et le séjour.
- ✓ La Compagnie des Nouveaux Disparus assure le déplacement, le logement et les repas du groupe et d'un·e (seul·e) animateur·trice, mais pas l'argent de poche, ni les repas les jours de voyage (départ et de retour).
- ✓ Les membres du groupe gagnant doivent fournir à l'organisateur·trice, avant le départ, une copie de leur carte d'identité valable, un document E111 délivré par la mutuelle, et pour les mineur·es, une autorisation parentale légalisée par la commune. Par ailleurs, une photocopie de la carte d'identité des participant·es doit être fournie à la Compagnie des Nouveaux Disparus avant le Festival Mimouna.
- ✓ Durant le séjour, mineur·es et majeur·es sont tenu·es de respecter les consignes données par les responsables (sorties, temps libres,...)
- ✓ Il est strictement défendu à tous les groupes participant au 22^e Festival Mimouna et sélectionnés par la Compagnie des Nouveaux Disparus de s'inscrire au festival international proposé, au risque d'être considéré comme participant libre, c'est-à-dire de ne pas concourir lors du Festival Mimouna.
- ✓ Le groupe s'engage à rejouer son spectacle lors de cet échange international.